

Énergie et Mines

Rapport annuel
2015–2016

Énergie et Mines
Rapport annuel 2015-2016

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0894-7 (copie-papier bilingue)
ISBN 978-1-4605-0896-1 (PDF: version française)

ISSN 2292-3942 (copie-papier bilingue)
ISSN 2292-3942 (PDF: version française)

10864 | novembre 2016 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des mines, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Rick Doucet
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Rick Doucet
Ministre de l'Énergie du développement et des ressources

Monsieur le Ministre:

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Énergie et des mines pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.,



Jean Finn
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	3
Priorités stratégiques	5
Faits saillants	6
Mesures du rendement.	7
Survol des opérations du ministère	15
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	16
Information financière	20
Résumé des activités de recrutement.	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives	22
Résumé des activités liées aux langues officielles	23
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	25
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	25

Message du ministre

Notre gouvernement continue à viser une croissance durable et sécuritaire des secteurs de l'énergie et des mines du Nouveau-Brunswick afin de créer des emplois et de stimuler l'économie.

Nous disposons de nombreux avantages : nous occupons un emplacement stratégique sur le littoral avec accès aux marchés internationaux; la province abrite la plus grande raffinerie de pétrole au pays; nous occupons une place unique pour profiter pleinement de divers projets énergétiques et miniers au niveau national, tel que l'oléoduc Énergie Est.


Sur le plan minier, le plomb, le zinc, le cuivre et le molybdène continuent d'offrir des possibilités prometteuses au Nouveau-Brunswick.

Les Premières Nations sont des détenteurs de droits au Nouveau-Brunswick et elles ont un intérêt acquis dans le développement des secteurs de l'énergie et des mines. Le Ministère intensifiera son dialogue sur la consultation au sujet des droits ancestraux et issus de traités et encouragera toutes les possibilités économiques en partenariat avec les promoteurs de ces secteurs.

Le leadership du premier ministre Brian Gallant au sein du groupe de travail sur la Stratégie canadienne de l'énergie assure au Nouveau-Brunswick un rôle de premier plan dans des projets énergétiques importants pour l'édification du pays.

La création d'emplois et la croissance économique demeurent les principales priorités de notre gouvernement, et je suis convaincu que les initiatives entreprises par notre ministère contribueront à la réalisation de ces deux objectifs.

Je suis heureux de présenter le rapport annuel 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des mines.



L'honorable Rick Doucet
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Message du sous-ministre

Au cours de 2015-2016, le ministère de l'Énergie et des mines a poursuivi ses efforts pour appuyer les priorités stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick tout en simplifiant les opérations afin de trouver des gains d'efficacité.

Le personnel du Ministère a participé à de nombreux événements tenus par des intervenants et l'industrie afin de promouvoir le Nouveau-Brunswick en tant que destination idéale pour des investissements dans les secteurs de l'énergie et des mines. La participation de notre ministère contribue à favoriser des partenariats stratégiques avec l'industrie et avec d'autres instances afin d'encourager l'investissement dans les secteurs énergétique, minéral et pétrolier du Nouveau-Brunswick.

Le Ministère a de plus organisé la conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière pour rassembler les intervenants et l'industrie et mettre en évidence les activités menées par le gouvernement et l'industrie dans la province.

Le Ministère continue à chercher des moyens de favoriser la croissance économique en mettant en valeur et en gérant de façon sûre et responsable les ressources énergétiques et minérales de la province. Ainsi, le projet Énergie Est offre un potentiel énorme pour notre province et nous nous réjouissons des possibilités qu'il présente tout en nous assurant du respect des lignes directrices appropriées.

L'équipe dévouée du ministère de l'Énergie et des mines continue de s'efforcer d'augmenter l'efficacité et d'améliorer les services en tant qu'organisation axée sur le rendement. À l'aube de la nouvelle année, nous nous réjouissons à l'idée de continuer à établir des cibles et des objectifs et de les atteindre.



Jean Finn
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le **gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)** a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

- 1. Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
- 2. Responsabilité fiscale** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
- 3. Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
- 4. Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Durant l'exercice 2015-2016, le ministère de l'Énergie et des mines a eu recours aux initiatives suivantes pour mettre l'accent sur les priorités stratégiques énoncées :

- ♦ Modification de la *Loi sur les mines* pour introduire un modèle qui assure l'uniformité et fournit un processus juste pour les propriétaires fonciers et les sociétés minières du Nouveau-Brunswick afin de veiller à ce que les ressources naturelles soient exploitées à l'avantage de tous les Néo-Brunswickois.
- ♦ Réalisation d'un engagement du gouvernement par la mise en vigueur du *Règlement d'interdiction de la fracturation hydraulique – Loi sur le pétrole et le gaz naturel* afin d'assurer que personne ne peut effectuer la fracturation hydraulique d'un puits dans la province.
- ♦ Poursuite des efforts afin de négocier un accord avec le gouvernement du Canada pour la gestion conjointe et égale des ressources pétrolières extracôtières.
- ♦ Achèvement de l'intégration d'Efficacité Nouveau-Brunswick à Énergie NB, créant la Division des services en efficacité énergétique au sein du service public.
- ♦ Investissement dans des programmes de formation à l'intention des Premières Nations à la mine Caribou.
- ♦ Achèvement des modifications de la *Loi sur l'électricité* et de ses règlements d'application pour permettre à des instances locales et aux Premières Nations de travailler avec Énergie NB en vue de développer des projets d'énergie renouvelable.
- ♦ Tenue de la 40^e conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière à Fredericton, du 1^{er} au 3 novembre 2015.
- ♦ Tenue du Sommet sur les possibilités pour le secteur énergétique provincial à Saint John.
- ♦ Invitation des communautés des Premières Nations à participer à un nouveau programme visant à intégrer des projets d'énergie renouvelable à petite échelle au réseau électrique de la province.
- ♦ Tenue par le gouvernement provincial d'un sommet sur les possibilités dans le secteur minier à Beresford.
- ♦ Remise du rapport final de la *Commission du Nouveau-Brunswick sur la fracturation hydraulique* au gouvernement provincial en février 2016.

Mesures du rendement

Plus d'emplois	Mesures
Viser l'excellence dans les géosciences.	Pourcentage d'augmentation de l'utilisation des informations géoscientifiques.
Responsabilité financière	Mesures
Accroître les recettes.	Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget.
Réduire les dépenses.	Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.
Meilleur endroit pour élever une famille	Mesures
Favoriser un environnement sécuritaire au moyen d'initiatives de réglementation.	Nombre de visites et d'inspections des sites.
Gouvernement intelligent	Mesures
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.	Nombre total de jours de congés de maladie payés – Partie 1.
	Pourcentage d'évaluations du rendement effectuées.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Viser l'excellence dans les géosciences.

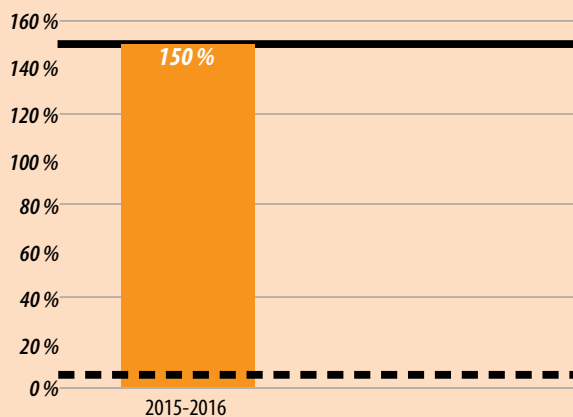
Mesure

Pourcentage d'augmentation de l'utilisation des informations géoscientifiques.

Description de la mesure

Cette mesure provient des statistiques sur le Web concernant l'accès aux bases de données géoscientifiques et les téléchargements de cartes et de rapports géoscientifiques.

Pourcentage d'augmentation de l'utilisation des informations géoscientifiques (total des demandes dans les bases de données et du téléchargement de fichiers).



Rendement général

Le Ministère a réussi à augmenter la quantité d'informations consultées.

—————	Référence : 0 % (moyenne annuelle de trois ans – 431 659).
- - - - -	Cible : 8 % (466 192)
	Réel : 150 % (647 489)

Raison d'être de cette mesure?

Le fait de fournir un meilleur accès numérique à des données géoscientifiques complexes permet d'augmenter les activités d'investissement et d'exploration de l'industrie des minéraux dans la province. De plus, la mesure de l'augmentation de la consultation et de l'utilisation des données géoscientifiques fournit au Ministère un outil pour l'aider à prévoir les tendances de l'activité dans l'exploration des minéraux.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a terminé les initiatives suivantes :

- Migration du site Web du Ministère vers le nouveau format normalisé du GNB;
- Téléchargement de la couche géologique du substrat rocheux à GeoNB;
- Téléchargement de neuf avis de publication pour informer les clients et le public sur les nouvelles publications disponibles en géosciences.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Accroître les recettes.

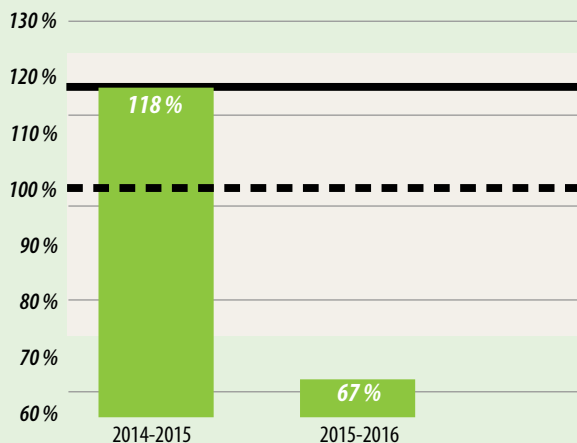
Mesure

Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget.

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du Ministère sont supérieures au budget. Le ratio dépasse 100 % lorsque les recettes sont supérieures au budget et est inférieur à 100 % lorsque les recettes sont inférieures.

Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget.



Rendement général

Les recettes du Ministère ont été inférieures au montant visé.

— Référence : 118,8 %
- - - - - Cible : 100 %
Réal : 67 %

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure montre si le Ministère a obtenu les recettes prévues au budget au début de l'exercice financier.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a obtenu 67 % des recettes prévues au compte ordinaire à cause de la fermeture de la mine Picadilly de Potash Corp.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

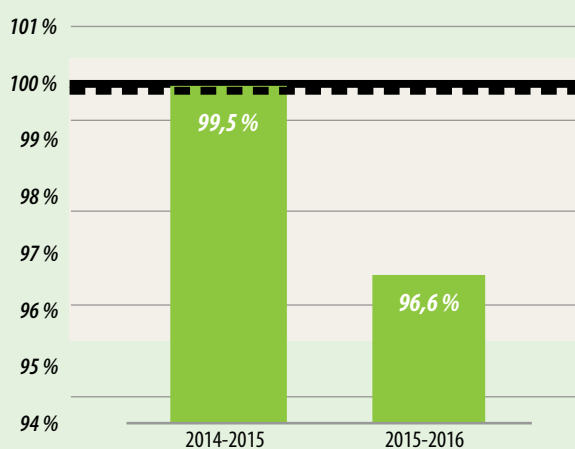
Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les dépenses du Ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Le ratio dépasse 100 % lorsque les dépenses sont supérieures au budget et est inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures.

Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.



Rendement général

Le Ministère a réussi à gérer les dépenses afin qu'elles restent inférieures au budget.

— Référence : 99,5 %
- - - Cible : 100 %
Réal : 96,6 %

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure montre si le Ministère respecte le budget des dépenses déposé au début de l'exercice financier. Elle montre aussi si le Ministère est capable de mettre en œuvre et de gérer les diverses décisions budgétaires incluses.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a fait preuve de diligence dans le contrôle des dépenses discrétionnaires, a eu recours aux pratiques exemplaires d'approvisionnement en produits et services pour profiter du meilleur rapport qualité-prix, et a poursuivi ses initiatives d'amélioration du processus pour réaliser des gains d'efficacité et des économies. Les dépenses ont atteint environ 97 % des dépenses prévues au budget ordinaire.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Des efforts en matière de réglementation qui appuient un environnement sécuritaire.

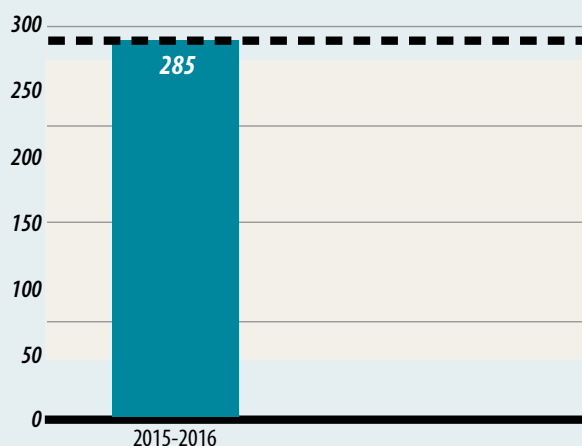
Mesure

Nombre de visites et d'inspections des sites.

Description de la mesure

Des inspections sont effectuées sur les sites miniers, pétroliers et gaziers pour repérer tout problème de non-conformité.

Nombre de visites et inspections de sites effectuées.



Rendement général

Le Ministère a mis en œuvre avec succès un programme de visites et d'inspections des sites.

— Référence : 0
- - - - - Cible : 285
Réal : 285

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure permet de s'assurer que les cas de non-conformité et les répercussions sur l'environnement et la sécurité publique sont atténués et résolus. La fréquence des visites des sites sert à rappeler à l'industrie le rôle du gouvernement comme responsable de la ressource et aide à prévenir la non-conformité non intentionnelle.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Ce résultat a été obtenu en concentrant les efforts sur la nécessité de la visite ou de l'inspection des sites. Cela a inclus l'ajout de visites des sites aux plans de travail du personnel et l'acquisition des ressources nécessaires pour effectuer ces visites.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.

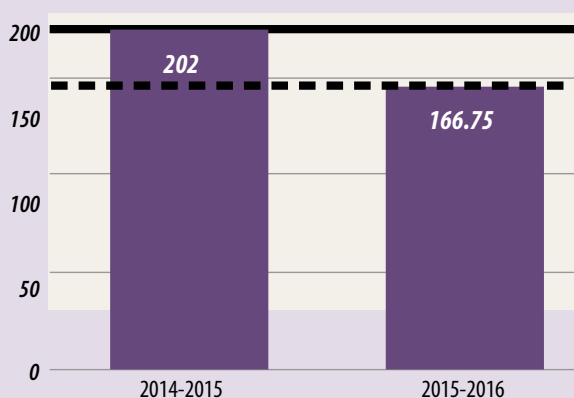
Mesure

Nombre total de jours de congés de maladie payés – Partie 1.

Description de la mesure

Cette mesure calcule le nombre total de jours de congés de maladie payés utilisés au Ministère.

Nombre de jours de congés de maladie payés.



Rendement général

Le nombre de jours de congés de maladie payés utilisés au Ministère a diminué.

— Référence : 202
- - - - - Cible : 234
Réal : 166,75

Raison d'être de cette mesure?

Le gouvernement a établi un objectif de réduction des congés de maladie de 20 % à atteindre avant le 31 mars 2015 (objectif sur trois ans) pour les employés des parties I, II et III des services publics. Un taux moindre d'absentéisme et, plus particulièrement, la réduction du recours aux congés de maladie au sein de certains groupes d'employés permettent au gouvernement de réaliser des économies substantielles et l'aident à réduire les coûts associés à la perte de productivité, de même que les coûts de remplacement du personnel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a continué à gérer les cas de congés de maladie et il a tenu une séance de compte rendu avec une équipe de travail pour revoir le processus et déterminer des améliorations pour l'année 2015-2016. De plus, des rapports trimestriels sur les congés de maladie ont été portés à l'attention des directeurs aux fins de révision.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.

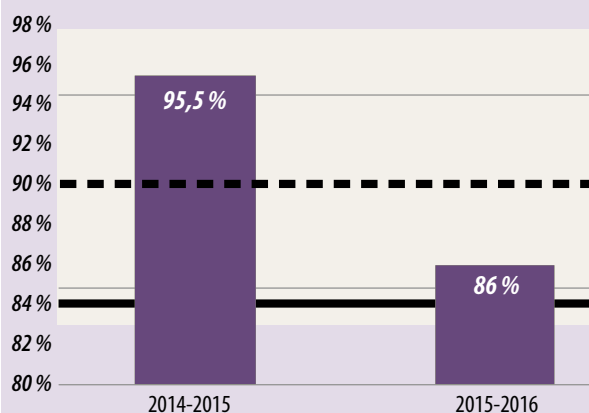
Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement effectuées.

Description de la mesure

L'achèvement des évaluations du rendement offre la possibilité d'harmoniser et de diffuser les buts partout dans le Ministère. Les évaluations du rendement servent aussi à atteindre les résultats visés par les activités grâce aux liens établis entre le rendement des employés et la stratégie globale du Ministère.

Pourcentage d'évaluations du rendement effectuées.



Rendement général

Le Ministère a amélioré son rendement en dépassant le niveau de référence.

— Référence : 84 %
- - - - - Cible : 90 %
Réal : 86 %

Raison d'être de cette mesure?

L'achèvement des évaluations du rendement donne aux gestionnaires et aux employés une occasion de discussion, d'examen et d'évaluation de l'atteinte des objectifs de travail, des compétences prouvées et de la contribution générale de l'employé par rapport aux résultats opérationnels du GNB. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les taux d'achèvement des évaluations du rendement ont varié dans la partie 1. Des cibles d'évaluations du rendement ont été établies pour la partie 1. Les ministères sont tenus d'indiquer leurs cibles trimestrielles fondées sur le nombre d'employés admissibles à une évaluation au cours de chaque trimestre.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Des communications précoces concernant l'établissement des cibles et les délais impartis pour achever les évaluations du rendement ont assuré un pourcentage élevé d'évaluations du rendement achevées en temps opportun. Les initiatives comprenaient :

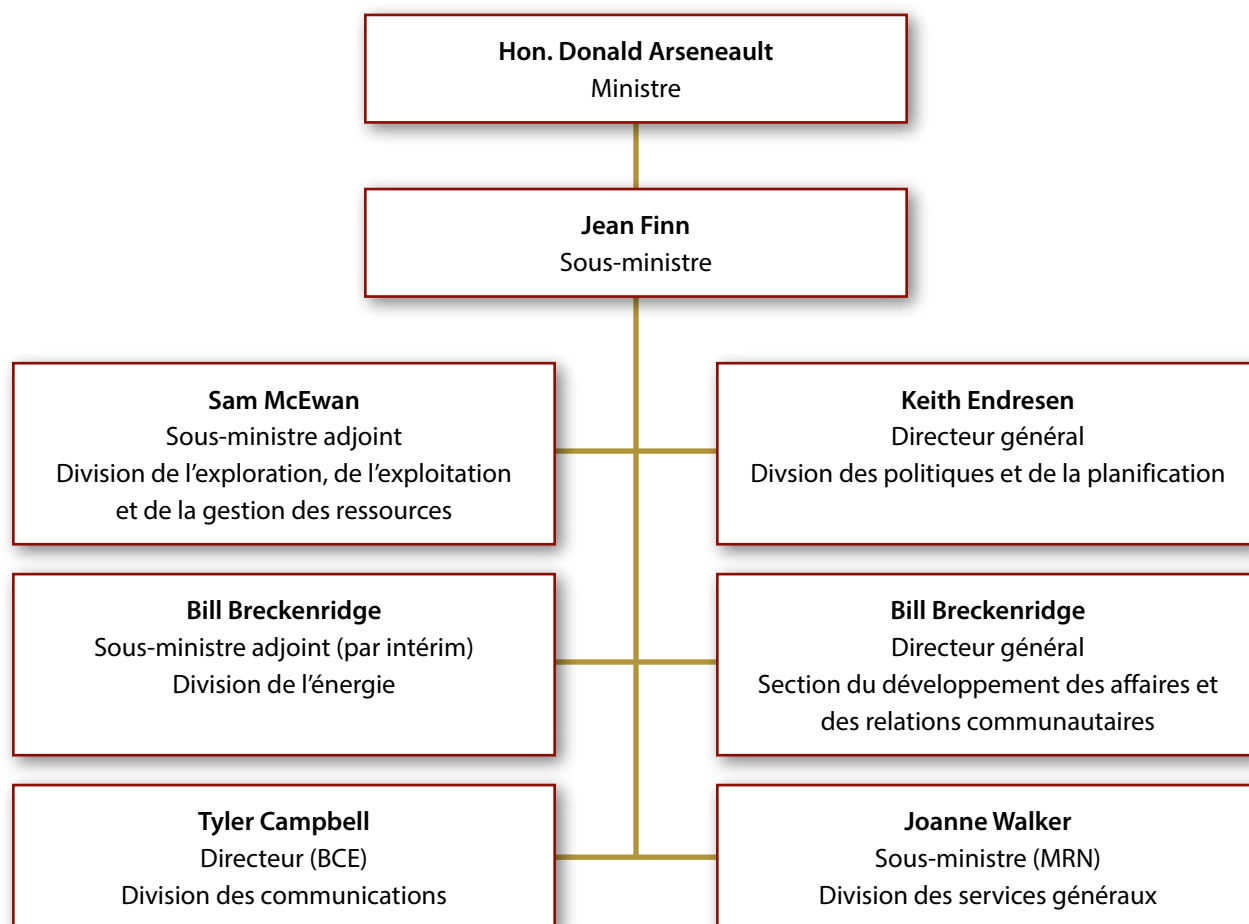
- La mise en œuvre au GNB d'un processus de gestion du rendement amélioré (à compter d'avril 2015).
- La tenue d'une séance de compte rendu avec une équipe de travail pour déterminer les améliorations à apporter pour l'année 2015-2016.
- L'envoi à tous les directeurs par le ministère des Ressources humaines d'une liste des évaluations du rendement devant être effectuées au cours du trimestre ainsi que des évaluations en attente, et ce, six semaines avant le début du trimestre d'exercice.
- L'envoi de rapports trimestriels au Comité de gestion des cadres supérieurs avec une liste des évaluations du rendement effectuées et des évaluations en attente.

Survol des opérations du ministère

Le ministère de l'Énergie et des Mines a pour mission de favoriser la prospérité économique grâce à la gestion et à la mise en valeur sûres et responsables des ressources énergétiques et minérales du Nouveau-Brunswick.

Chaque division et chaque section jouent un rôle crucial dans la recherche, la promotion et la gestion des ressources énergétiques, minérales et pétrolières du Nouveau-Brunswick.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Section du développement des affaires et des relations communautaires

Le rôle de la **Section du développement des affaires et des relations communautaires** est de promouvoir des investissements dans les secteurs de l'énergie, des minéraux et du pétrole au Nouveau-Brunswick en favorisant l'établissement de partenariats stratégiques et le renforcement des relations avec les communautés, en s'occupant pour le Ministère des questions d'engagement des Premières Nations et en appuyant la gestion de projets.

Le personnel de la Section se charge de faire la promotion du Nouveau-Brunswick comme un endroit privilégié pour investir dans les ressources minérales et pétrolières; à cette fin, il participe à des conférences nationales et notamment prend en charge la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère; il gère une importante base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières; il publie de l'information géoscientifique sur le Nouveau-Brunswick; il recueille et compile des données statistiques sur les minéraux et il assure la liaison avec l'industrie pour ce qui est des grands projets du Nouveau-Brunswick.

Une priorité essentielle de la Section consiste à nouer des relations avec les Premières Nations. La Section agit comme principal point de contact du Ministère pour les questions relatives aux Premières Nations et elle travaille avec d'autres ministères, les communautés des Premières Nations et l'industrie afin d'encourager un dialogue constructif.

Le personnel de la Section coordonne les activités du Ministère avec d'autres gouvernements lorsqu'il collabore à des questions ayant trait à l'énergie et aux mines. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick collabore depuis longtemps avec les gouvernements fédéral, de la Nouvelle-Angleterre et des autres provinces et territoires

du Canada, appuyant la réalisation de divers projets de coopération ayant trait à l'énergie, au secteur pétrolier et gazier en amont, aux minéraux et aux mines.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Préparation de neuf avis de publication pour informer les clients et le public de la disponibilité des rapports et des cartes du Ministère qui ont été publiés et de ceux qui sont en ligne sur le site Web du Ministère.*
- ♦ *Publication de neuf rapports géoscientifiques, de 30 planches cartographiques et de 188 rapports sur des travaux d'exploration minière que le public peut consulter sur le site Web du Ministère.*
- ♦ *Accroissement de l'engagement auprès des communautés des Premières Nations en participant à des réunions bilatérales régulières afin d'échanger de l'information et d'établir des relations.*

Division des communications

La **Division des communications** a pour mandat de communiquer les activités, les politiques et les initiatives du Ministère au public et au personnel. Elle est aussi le principal point de contact du public et des médias pour toute demande de renseignements ou question. Le personnel joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des stratégies de communication et de relations publiques du Ministère. Par conséquent, il s'assure que les normes et les lignes directrices ministérielles sont respectées pour tous les projets et toutes les activités de communication, il anticipe les questions des médias et gère les relations avec les médias, il s'occupe de la rédaction, entre autres, des discours et des communiqués de presse, il fournit des conseils stratégiques au ministre et aux cadres supérieurs sur des questions de communication, il apporte un soutien au ministre et aux cadres supérieurs pendant la session de l'Assemblée législative et il administre le site Web du Ministère.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Promotion de la 40^e conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière pour présenter les activités du gouvernement et de l'industrie dans la province.*
- ◆ *Présentation des politiques et des initiatives du Ministère dans une gamme de publications spécialisées, dont Énergisé, la revue officielle de l'Association canadienne du propane.*
- ◆ *Soutien aux autres ministères gouvernementaux en matière de communication sur le projet d'oléoduc Énergie Est.*

Division des services généraux

La **Division des services généraux** assure la gestion et le soutien administratif des programmes et activités du Ministère. Elle assure la gestion et le soutien administratif des programmes et des activités du ministère de l'Énergie et des mines et du ministère des Ressources naturelles (Direction des ressources humaines, Direction des services financiers et Direction des services et des systèmes d'information).

La **Direction des services des ressources humaines** fournit des conseils et des avis stratégiques et opérationnels sur toute question relative à la gestion des ressources humaines dans le but de soutenir les objectifs du Ministère. Les services comprennent le recrutement, la formation et le perfectionnement de personnel qualifié, la planification des ressources humaines, la planification de la relève, l'engagement, les langues officielles, la gestion du rendement, la classification et la rémunération, les relations avec les employés et les relations de travail, la santé, le mieux-être et la sécurité.

La **Direction des services et des systèmes d'information** est responsable de l'élaboration, de la gestion et du soutien des services et des systèmes d'information et des technologies de l'information du Ministère. Elle est chargée de coordonner les données stratégiques et la création d'applications des Systèmes d'information géographique (SIG), de créer et de maintenir des applications logicielles, de gérer les dossiers du Ministère et les ventes et les services internes et externes. De plus, elle est responsable de l'assurance de l'information et

de la gestion du risque garantissant le respect de la politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières. Ses activités comprennent la gestion des dépenses et des revenus conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes comptables. Elle fournit des conseils en matière de finances, de budget, de communication de l'information financière et de services comptables.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Mise en œuvre du Programme d'orientation des employés, qui comprend un important volet sur la sécurité, conformément aux exigences de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*
- ◆ *Mise en œuvre du nouveau programme gouvernemental de soutien à l'assiduité et réduction globale de l'absentéisme au Ministère.*
- ◆ *Embauche de quatre employés permanents, de 33 employés non permanents et facilitation de nombreux examens de la classification en vue de la restructuration globale du Ministère.*
- ◆ *Examen des besoins téléphoniques du Ministère et élimination des lignes non nécessaires afin de réaliser des économies.*
- ◆ *Possibilités de formation polyvalente offertes aux employés.*
- ◆ *Appui apporté à la direction dans la prestation des services et la réalisation d'initiatives.*
- ◆ *Mise en œuvre d'un nouveau processus de gouvernance de la TI dans le cadre d'une initiative d'amélioration des processus.*
- ◆ *Début de la mise en œuvre des systèmes de gestion de l'information électronique (SGIE) pour les dossiers ministériels.*
- ◆ *Soutien et maintenance des applications ministérielles de TI.*

Division de l'énergie

La **Division de l'énergie** fournit un soutien pour l'établissement de politiques, règlements et lois sur les questions liées au secteur énergétique en aval. Elle fait appliquer plusieurs lois et règlements qui permettent d'équilibrer les besoins de l'industrie et ceux des consommateurs.

La Division de l'énergie comprend deux principaux groupes : celui de l'électricité et celui du pétrole. Le groupe de l'électricité centre ses activités sur une collaboration étroite avec Énergie NB et les services publics municipaux afin d'assurer l'efficacité et la transparence de la réglementation dans ce secteur et de promouvoir l'efficacité énergétique et des mesures relatives aux changements climatiques, notamment des possibilités de développement durable. Le groupe du pétrole fournit de l'information sur les tendances du marché et travaille avec l'industrie et les consommateurs pour assurer un approvisionnement adéquat des produits pétroliers tout en assurant la stabilité des prix.

Les deux groupes surveillent les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) relatives aux activités du secteur et collaborent avec la CESP pour veiller à ce que les lois et les règlements soient efficaces. Ils travaillent aussi en étroite collaboration avec d'autres collègues des ministères provinciaux et des groupes d'intérêt, au besoin, sur des questions propres au secteur.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Achèvement de l'intégration d'Effacité Nouveau-Brunswick à Énergie NB, créant la Division des services en efficacité énergétique au sein du service public.*
- ♦ *Achèvement des modifications de la Loi sur l'électricité et de ses règlements d'application pour permettre à des instances locales et aux Premières Nations de travailler avec Énergie NB pour développer des projets d'énergie renouvelable.*
- ♦ *Collaboration avec le secrétariat du Conseil de l'emploi pour tenir un sommet des possibilités sur le secteur énergétique dans la province.*

Division des politiques et de la planification

La **Division des politiques** et de la planification fournit un soutien et une orientation pour la planification ministérielle et les initiatives stratégiques importantes au sein du Ministère et elle est responsable de la coordination et de l'exécution d'activités de planification stratégique et d'élaboration de politiques qui relèvent directement et indirectement du ministre de l'Énergie et des Mines. Elle assure notamment le soutien des politiques et de la réglementation pour Énergie NB et la CESP.

Les responsabilités de la division comprennent l'examen et l'élaboration de politiques, la participation aux processus législatifs et la mise en œuvre des engagements pris dans le document intitulé *Un Nouveau-Brunswick en marche*.

Cette division représente le Ministère au sein de plusieurs comités interministériels dont le Comité provincial des mesures d'urgence du gouvernement.

La division exerce également pour le Ministère plusieurs fonctions de préparation de rapports et de coordination liées aux demandes de renseignements qui lui sont présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, aux affaires législatives et stratégiques et à la coordination des demandes présentées au Ministère aux fins d'examen en vertu du *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement*.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Modification de la Loi sur les mines pour introduire un modèle qui assure l'uniformité et fournit un processus juste pour les propriétaires fonciers et les sociétés minières du Nouveau-Brunswick afin de veiller à ce que les ressources naturelles soient exploitées à l'avantage de tous les Néo-Brunswickois.*
- ♦ *Réalisation d'un engagement du gouvernement par la mise en vigueur du Règlement d'interdiction de la fracturation hydraulique – Loi sur le pétrole et le gaz naturel afin d'assurer que personne ne puisse effectuer la fracturation hydraulique d'un puits dans la province.*
- ♦ *Poursuite des efforts afin de négocier un accord avec le gouvernement du Canada pour la gestion conjointe et égale des ressources pétrolières extracôtières.*

Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources

La **Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources** comprend la Direction des études géologiques et la Direction de l'exploration et de l'exploitation des ressources. Elle a pour mandat général de fournir des renseignements géologiques pertinents, des conseils et du soutien aux secteurs public et privé tout en veillant à la gestion de l'exploration et de l'exploitation durables des minéraux, des hydrocarbures, de la tourbe et des agrégats sur les terres de la Couronne grâce à l'administration efficace des lois et des règlements relevant du Ministère.

La **Direction des études géologiques** comprend deux sections, soit la Section des études géologiques du Nord et la Section des études géologiques du Sud. Elle est chargée de créer et de gérer une base de données géoscientifiques et de fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. Elle fait la promotion active du potentiel minéral et pétrolier et administre le Programme d'aide à l'exploration minière afin de stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

La **Direction de l'exploration et de l'exploitation des ressources** comprend la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. Elle administre et gère les droits sur les minéraux, les hydrocarbures, la tourbe et les agrégats sur les terres de la Couronne ainsi que l'exploration et l'exploitation qui découlent de ces droits au moyen d'un cadre législatif et réglementaire global.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Acquisition de 1 000 kilomètres de profils sismiques améliorés numériquement du détroit de Northumberland et des côtes adjacentes afin d'évaluer le potentiel de gisements de pétrole et de gaz naturel au large de la côte est de la province.*
- ♦ *Aide financière totalisant 507 000 \$ accordée à 13 petites sociétés minières et aide financière totalisant 310 000 \$ fournie à 55 prospecteurs.*
- ♦ *Collaboration avec la Commission géologique du Canada et l'Université du Nouveau-Brunswick afin de mieux comprendre les gisements d'étain, de tungstène et de molybdène au Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Élaboration d'une stratégie de cartographie géologique intégrée pour gérer la collecte et la diffusion de données géoscientifiques numériques.*
- ♦ *Au total, 22 baux miniers étaient en règle et six mines fonctionnaient, incluant la mine de métaux de base Caribou dont l'exploitation a recommencé. Toutefois, à la fin de l'exercice financier, les deux mines de potasse avaient fermé leurs portes.*
- ♦ *Au total dans la province, 25 sociétés faisaient l'extraction de tourbe.*
- ♦ *Perception par le gouvernement provincial de plus de 13 millions de dollars en redevances.*
- ♦ *Approbations opérationnelles pour les programmes de 2015.*

Information financière

Dépenses 2015-2016 (\$)					
Compte ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
Administration	538 000	2 800	540 800	580 500	39 700
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises	3 181 000	885 500	4 066 500	4 112 800	46 300
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources	4 898 000	23 100	4 921 100	4 507 100	(414 000)
Total 2015-2016	8 617 000	911 400	9 528 400	9 200 400	(328 000)

Recettes 2015-2016 (\$)					
Recettes	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
Produits de placement	6 000	-	6 000	8 700	2 700
Licences et Permis	1 861 000	-	1 861 000	1 608 600	(252 400)
Vente de biens et services	6 000	-	6 000	700	(5 300)
Redevances	20 130 000	-	20 130 000	13 126 300	(7 003 700)
Recettes diverses	1 000	-	1 000	0	(1 000)
Total 2015-2016	22 004 000	-	22 004 000	14 744 300	(7 259 700)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des mines.

Le ministère a annoncé deux concours, soit un concours public et un concours restreint (interne).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2015	2014
Permanent	56	49
Temporaire	7	9
TOTAL	63	58

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Énergie et des Mines. Aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No. du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
48	Loi modifiant la <i>Loi sur les mines</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-48.pdf	Le 5 juin 2015	La modification introduit un modèle pour permettre l'accès aux terres privées, qui assure l'uniformité et fournit un processus juste pour les propriétaires fonciers et les sociétés minières du Nouveau-Brunswick.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Loi sur le pétrole et le gaz naturel – Règlement d'interdiction de la fracturation hydraulique	Le 26 juin 2015	La modification garantit que personne ne peut faire la fracturation hydraulique d'un puits. Quiconque contrevient ou omet de se conformer à l'article 2 commet une infraction punissable en vertu de la partie 2 de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> à titre d'infraction de la classe J.
Loi sur le pétrole et le gaz naturel – Modification du Règlement sur les permis de recherche et les baux	Le 26 juin 2015	La modification a dû être apportée à la suite de modifications récentes de la <i>Loi</i> concernant les conditions applicables aux permis de recherche et aux baux.
Loi de 1999 sur la distribution du gaz – Abrogation 99-59	Le 23 septembre 2015	Le <i>Règlement 99-59</i> pris en vertu de la <i>Loi de 1999</i> sur la distribution du gaz a été abrogé.
Loi sur l'électricité – Règlement sur l'électricité issue de ressources renouvelables	Le 12 novembre 2015	Une modification permet la mise en œuvre du programme d'énergie renouvelable communautaire – Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle.
Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers – Modification du Règlement général	Le 27 novembre 2015	Une modification du <i>Règlement général 2006-41</i> a permis : 1) de mettre à jour les produits de base utilisés pour calculer le prix hebdomadaire réglementé maximum pour l'essence, le carburant diesel et le mazout de chauffage; 2) d'accorder à la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) la discrétion d'utiliser d'autres produits de base lorsque les prix énumérés dans le règlement ne sont plus valides; 3) de modifier la formule d'interruption, de sorte qu'elle n'est utilisée que lorsque les conditions du marché influent sur les prix.
Loi sur le pétrole et le gaz naturel – Modification du Règlement sur les permis de recherche et les baux	Le 25 février 2016	Les modifications stipulent que le loyer annuel applicable à un permis de recherche ou à une concession est nul, pour les secteurs sans puits producteurs.

Les lois et les règlements dont l'application relève du ministère de l'Énergie et des mines se trouvent à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=39>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Ministère a continué de travailler sur le Plan d'action des langues officielles existant qui aborde les quatre secteurs d'activités présentés dans le *Plan du gouvernement sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Ce qui suit donne un aperçu de certaines mesures prises dans chacun des axes.

Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province:

L'objectif/le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2015-2016 était de s'assurer que toutes les communications orales et écrites avec les clients se faisaient dans la langue de leur choix.

Des vérifications aléatoires ont été effectuées sur les boîtes vocales des employés afin de valider que l'offre active avait bien lieu dans la langue officielle choisie par le client. Les occasions manquées ont fait l'objet d'interventions au cas par cas. De plus, tous les profils linguistiques sont mis à jour deux fois par année pour assurer la capacité du Ministère d'offrir les services dans les deux langues officielles partout dans la province.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail:

L'objectif/le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2015-2016 était de confirmer que les services au personnel et les autres services administratifs destinés aux employés leur ont été offerts et fournis dans la langue officielle de leur choix.

Une vérification interne a été effectuée auprès des employés qui ont abouti à 100% des répondants disant qu'ils ont la possibilité de travailler dans leur langue de choix. Les réunions sont tenues dans les deux langues officielles ou dans la langue choisie par le client (comme des diapositives dans les deux langues officielles). L'utilisation des deux langues officielles est encouragée pour les petites réunions. Lors des grandes réunions, un service d'interprétation simultanée est offert ou, dans certains cas, ces réunions sont tenues séparément en anglais et en français.

Axe 3

L'objectif / défi que le Ministère à adresser en 2015-2016 était de veiller à ce que les employés tiennent compte de la langue de choix du public lors des rencontres et des consultations. La correspondance et l'information sont présentées aux membres du public dans la langue de leur choix.

Axe 4

S'assurer que tous les employés de votre ministère/agence aient une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles:

L'objectif/le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2015-2016 était de s'assurer que le processus d'évaluation du rendement des employés comprenait un examen des obligations du gouvernement en matière de langues officielles.

Une formation a été offerte à tous les superviseurs/gestionnaires en supervision sur le nouveau formulaire annuel d'entente de rendement des employés. Au cours de cette formation, il a été souligné que leurs employés doivent réviser et comprendre les politiques sur la Langue de service et la Langue de travail chaque année, comme indiqué dans ce nouveau formulaire.

Conclusion

Le ministère reconnaît les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes, et déploie des efforts délibérés afin d'offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. Le Ministère appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail ainsi que la formation en langue seconde.

Le respect des profils linguistiques ministériels pour les postes spécialisés bilingues constitue d'être un défi constant relatif à la mise en œuvre du plan d'action en matière de langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général n'a formulé aucune recommandation à l'intention du ministère de l'Énergie et des Mines au cours de la période visée par le rapport.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Énergie et des mines a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2015-16.